

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 AVRIL 2007**

Délibération n°2007-003

Date de convocation : 27 mars 2007

Nombre de délégués en exercice : 38

Présents : 26 (dont 6 pouvoirs)

Absents non remplacés : 12

L'an deux mil sept, le 4 avril 2007 à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni au Foyer Rural de la Mairie d'Auffargis au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Gérard COMAS, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GABORIT, Marc GALLOIS, Jean-Pierre GHIBAUO, Alain GRANJOU, François HAYARD, Henri HOELLINGER, Jean-Marie ISABELLE, Pierre-Yves KOPPE, Daniel LANGLOIS, Roland POSTIC, Françoise POUSSINEAU, Bernard SCHOEPFER, Elio ZANNIER.

ETAIENT REMPLACES :

Roland BONNET pouvoir à Jean-Pierre GHIBAUO, Claude CAZANEUVE pouvoir à Daniel DEGARNE, Alain JEULAIN pouvoir à Henri HOELLINGER, Georges JOUSSELIN pouvoir à Bernard BOURGEOIS, Jean-Frédéric POISSON pouvoir à Françoise POUSSINEAU, Jean-Claude VANDERBECKEN pouvoir à Jean-Marie ISABELLE,

ETAIENT EXCUSES :

Martial ALIX, Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Gérard CHIVOT, Laurent COULON, Michel COURTILLE, Jean-Claude GOGUE, Daniel JEAN, Yves MAURY, Claude RIVAULT, René SERINET,

Secrétaire de séance : Daniel BONTE



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 6 février 2007 établi par Roland BONNET,

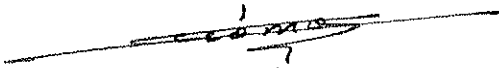
LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

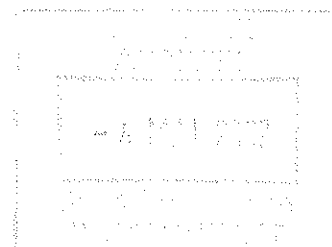
➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 6 février 2007

Fait à Auffargis, le 4 avril 2007

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président
Gérard COMAS



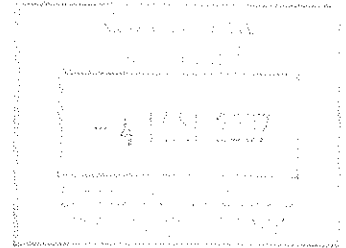


SMESSY

Syndicat Mixte l'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines

1, rue de Cutesson - BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
tél : 01.34.57.58.76 ♦ fax : 01.34.84.01.57

PROCES-VERBAL
de la séance du 6 février 2007
Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines



Présents :

Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Marie-Christine CARASSO, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Michel COURTILLE, Daniel DEGARNE, Jean-Pierre GABORIT, Marc GALLOIS, Jean-Pierre GHIBAUDO, Jean-Claude GOGUE, Alain GRANJOU, François HAYARD, Henri HOELLINGER, Jean-Marie ISABELLE, Georges JOUSSELIN, Pierre-Yves KOPPE, Daniel LANGLOIS, Yves MAURY, Françoise POUSSINEAU, Claude RIVAULT, Bernard SCHOEPFER, Jean-Claude VANDERBECKEN.

Etaient représentés :

Martial ALIX pouvoir à Daniel LANGLOIS, Jean-louis BARTH pouvoir à François HAYARD, Daniel JEAN pouvoir à Daniel DEGARNE, Alain JEULAIN pouvoir à Bernard BOURGEOIS, René SERINET pouvoir à Gérard COMAS.

Absents excusés :

Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY, Laurent COULON, Paulette DESCHAMPS, Jean-Frédéric POISSON, Elio ZANNIER.

Roland BONNET est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Roland BONNET

Présentation du diagnostic concernant le territoire du SCOT par Catherine BROWN du cabinet d'études CODRA.

En matière de logement, la situation est contrastée avec notamment Rambouillet qui accueille l'essentiel du parc collectif. La situation globale est tendue. Depuis 1999, la part du logement locatif a baissé.

De son côté, le SDRIF exprime des attentes sur ce sujet. 83 % du parc locatif social est à Rambouillet. 48 % des ménages peuvent prétendre à un logement social.

L'attention des élus est attirée sur les dispositions du SDRIF pour ce qui concerne la règle du recul des 50 m des espaces boisés (pour l'urbanisation future). Tous les espaces boisés sur la carte de destination générale sont concernés et non seulement les espaces précédemment recensés. Ils sont considérés comme faisant partie intégrante du massif forestier.

Gérard COMAS demande que soient pris en compte les critères d'attribution des logements sociaux car il connaît la situation de personnes locataires d'un logement social et qui par ailleurs sont propriétaires d'un pavillon qu'ils louent. Il précise également qu'il souhaiterait voir pris en compte la notion de logement social intermédiaire.

Hervé JOAN-GRANGE indique à l'assemblée que face à cette problématique, une démarche de fond menée dans le cadre d'un PLH est indispensable. Cette démarche permettra de mieux connaître les principaux aspects du problème. Il précise également qu'il faudra faire attention à ne pas provoquer un effet de loupe.

Catherine BROWN signale que lors des ateliers thématiques, la discussion autour du camping des Bréviaires a montré qu'il y avait une demande forte et mal satisfaite. Le rythme de construction sur le territoire a été de 320 logements par an. En logements collectifs 72 % des constructions ont été réalisées sur Rambouillet. La progression du nombre de logements ne s'est pas accompagnée d'un accroissement de la population puisqu'un effet de décohabitation a été constaté au même moment.

Le développement de l'économie nécessite la définition d'une vraie stratégie de territoire. Les spécificités locales sont la création des deux pôles de compétitivité sur la PFY, la mise en place récente de l'ADETSY et la forte concurrence de Chartres.

Hervé JOAN GRANGE insiste sur le fait que lors des réunions thématiques, il est apparu indispensable de considérer que l'ADETSY devait totalement s'identifier au Sud Yvelines compte tenu des enjeux du territoire. La notion d'agence de développement doit prendre toute son assise territoriale, c'est-à-dire couvrir l'ensemble du périmètre du SCOT. Lors des débats qui ont eu lieu dans le cadre des ateliers la question s'est posée de faire évoluer son périmètre.

Catherine BROWN précise que c'est la notion même de projet unique qui doit être valorisée et que la révision du périmètre de l'ADETSY y contribuerait.

En matière de population active, 6 actifs sur 10 travaillent hors du territoire (18.000), alors que les actifs qui viennent de l'extérieur pour travailler dans notre territoire (9 800) est numériquement moins fort. En 1999, on pouvait constater qu'il y avait un taux de 0,72 emploi par actif résident. Depuis 1999, ce taux s'est érodé, il y a un ralentissement de la courbe de l'emploi. Il faut également prendre en compte la question du renforcement des transports collectifs.

Hervé JOAN GRANGE indique que « la quantité est importante, mais aussi la qualité ». Le premier potentiel économique est celui que l'on a chez soi. Il convient de donner des raisons aux entreprises qui sont présentes d'y rester. Un besoin de requalification de certaines zones est à repenser.

Les emplois sont essentiellement concentrés sur Rambouillet.

Catherine BROWN pose la question de la stratégie de desserte des sites qui doit faire l'objet d'une réflexion à court terme. Il conviendra par exemple pour les sites de la CAPY d'examiner leur desserte.

L'agriculture est également une donnée économique importante. L'exploitation des espaces boisés est importante, 32 % de la production de bois des Yvelines vient de notre territoire. L'objectif de préserver la vocation agricole du territoire ne fait pas débat, mais la question de l'extension des espaces urbains mérite d'être posée. L'objectif de valorisation de l'activité locale agricole doit être pris en compte. Le besoin de définir une agriculture péri-urbaine est indispensable.

La question du devenir des corps de ferme anciens et des bâtiments agricoles est à traiter dans le cadre du SCOT.

Le tourisme est un point d'autant plus important que cette vocation n'est pas exprimée dans le SDRIF.

Hervé JOAN GRANGE précise que tout le monde veut la même chose dans l'intention mais pas dans les faits. Le mot protection, par exemple est évoqué sous l'angle de la sanctuarisation, voulons-nous interdire l'habitat parce qu'on veut freiner l'urbanisation ou est-ce que le mot signifie que l'on conserve certains attributs tout en valorisant la notion de sélection. Le tourisme est un point d'application de cette question de terminologie. Le tourisme signifie-t-il une volonté de créer des emplois dans ce cadre et d'en faire un vrai levier du développement local ou veut-on procéder à de simples ajustements ?

Hervé JOAN GRANGE fait part aux élus que le CODRA sait ce qu'ils ne veulent pas, mais ne sait pas ce qu'ils veulent. Le cœur du débat pour le SCOT sera ce qu'ils veulent ensemble.

Catherine BROWN évoque ensuite l'enjeu de la question des déplacements. Il faudra démontrer que le projet local est en adéquation avec le projet de l'Etat de limiter les déplacements automobiles. Les déplacements liés au travail représentent 25 à 28 % des déplacements. Les autres motifs (loisirs, services, commerces) occupent le reste. Aujourd'hui dans le Sud Yvelines, la majorité des déplacements se fait en voiture. La question de l'amélioration des liaisons du territoire est à prendre en compte. Il conviendra d'être vigilant afin d'éviter la création de nouvelles rocade.

Si les transports en commun sont peu utilisés, il faut y voir comme cause la mauvaise réponse de ces services aux besoins des usagers. La question de l'accessibilité notamment à la gare de Rambouillet doit évidemment être posée.

En matière d'environnement, l'eau est très importante sur le territoire avec beaucoup de sources et la présence des étangs et rigoles. Le problème des captages privés a été signalé.

La protection des nappes devra être soulignée. En matière de patrimoine naturel, la partie nord du territoire est bien dotée. Les espaces naturels font l'objet de nombreuses protections surtout de ZNIEFF et de zones Natura 2000. Dans le SDRIF, la reprise de la notion de corridor est conservée. La présence de coupures vertes est marquée avec la volonté de préserver des espaces boisés et naturels pour arrêter l'urbanisation dans certains secteurs. Les espaces naturels et bâtis sont riches et de grande qualité, mais les entrées de ville sont à améliorer. Les dernières opérations de lotissement sur le territoire représentent une densité de 16 logements à l'hectare en moyenne et à Rambouillet 35 logements à l'hectare.

Gérard COMAS s'excuse pour son retard et remercie le CODRA de ce pré-diagnostic. Le bilan montre que l'on connaissait bien notre territoire.

Catherine BROWN indique que le diagnostic est en bonne voie d'achèvement. Il faudra bientôt engager le débat et étudier le document en commissions thématiques.

Il devra faire l'objet de deux réunions publiques. Deux lieux seront à prévoir pour y organiser ces réunions.

Il serait souhaitable de connaître le « porter à connaissance » des services de l'Etat, ainsi que leur représentation de leur part dans ces réunions. En mars, il est prévu une nouvelle session des commissions thématiques pour avancer vers le PADD.

Henri HOELLINGER indique à l'équipe du CODRA qu'elle a parlé de l'économie, mais qu'il n'a à aucun moment entendu prononcer les termes de réseaux de haut débit pour notre territoire où nous sommes en la matière sous-développés en la matière. Au niveau du diagnostic, il y a des enjeux importants. Pourquoi ne pas penser à un développement du télétravail ?

Catherine BROWN observe que dans le document final ce point est traité en lien avec l'économie car il conditionne l'attractivité du territoire.

Marie-Christine CARASSO remarque que le texte mentionne que la population est aisée, alors que 43 % des gens peuvent prétendre au logement social.

Catherine BROWN répond que les chiffres méritent d'être traités de manière relative.

Hervé JOAN GRANGE ajoute que 60 % des français peuvent y prétendre. Il précise que l'une des caractéristiques du territoire est la forte diversité qui règne par rapport à ce problème. Il souligne qu'il faut une réflexion collective à l'échelon du territoire. Sur ce sujet, le CODRA a besoin de plus de substance.

Il rappelle que le territoire sud yvelinois est dans une situation privilégiée par rapport au reste du département.

Marie-Christine CARASSO insiste pour que la notion d'utilisation du territoire rural soit recentrée. Les nouveaux habitants viennent faire construire dans la mesure où les terrains peuvent être vastes.

Hervé JOAN-GRANGE répond que les notions évoquées ne sont pas celles du CODRA mais celles imposées par la loi et par le futur SDRIF. Ces éléments de réflexion mériteront un débat au sein du SMESSY car il ne sera pas possible d'éluder ces questions.

Catherine BROWN rappelle que la loi SRU a balayé un pan entier de l'histoire de l'urbanisation. L'Etat a choisi de freiner le développement dès lors que la notion d'économie d'espace n'a pas été réfléchi en amont. D'où l'idée de combler les dents creuses. Les bois permettent de justifier les grandes parcelles.

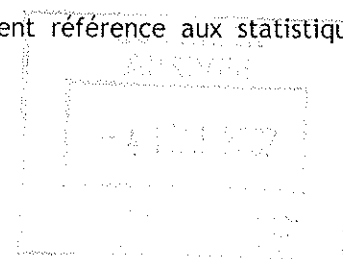
Françoise POUSSINEAU indique que sur Saint-Arnoult-en-Yvelines l'évolution du tissu économique est importante. La référence à 1999 ne paraît pas nécessairement pertinente. De même, pour la population : à Saint-Arnoult la population change pour ¼ tous les quatre ans et depuis 1999 de nouveaux quartiers ont émergés. Il faut que le CODRA se fonde sur des statistiques plus récentes ou sur des extrapolations raisonnables des données de 1999 sinon le diagnostic ne sera qu'un document de synthèse dépassé.

Catherine BROWN remarque que les statistiques de 1999 permettent de comparer toutes les communes dans des conditions identiques. Certaines données sont actualisées à l'occasion de la réflexion portant sur des projets de territoire. Mais sur la migration domicile/travail le CODRA ne dispose d'aucun élément nouveau.

Gérard COMAS commente ce débat en rappelant que le CODRA ne peut pas tirer partie d'autres statistiques. Il utilise à bon escient et avec profit les réponses au questionnaire que les maires lui ont fait parvenir.

Catherine BROWN répond que le SCOT ne repose pas uniquement sur des données précises et chiffrées. Le SCOT est le projet des élus.

Daniel BONTE regrette également que l'on fasse essentiellement référence aux statistiques de 1999.



Hervé JOAN-GRANGE suggère d'inverser la problématique en regardant ce qui s'est passé depuis 1999.

Catherine BROWN demande aux élus, dans les mois qui viennent, de prévenir le CODRA dès qu'une information altère le document. Elle leur indique qu'il faudra peut-être reprendre les questionnaires qui ont été remplis par les communes et les compléter.

Gérard CHIVOT indique que dans le cadre du PNR, la question des circulations et de la densification des bourgs est posée. De plus dans le SCOT figurent des objectifs qui ne sont pas dans la charte notamment en termes de développement économique.

Catherine BROWN évoque l'avenir du PNR. Il passerait de 20 à 60 communes. Le périmètre d'étude serait arrêté au mois d'avril et les discussions sur la future charte du PNR entamées. On parle de plus en plus de refonte du PNR et non d'extension.

Georges JOUSSELIN souligne que la CCPFY s'est élevée contre le nouveau périmètre.

Gérard COMAS rappelle que la CCPFY n'a pas interdit l'entrée mais a dénoncé les conditions de la présentation du nouveau périmètre. Cela étant le SCOT sera bouclé avant la charte du PNR.

Catherine BROWN signale que si la charte, une fois approuvée, était en contradiction avec le SCOT, il faudrait faire évoluer le SCOT pour les communes concernées.

Le Président suggère de remettre au prochain comité syndical l'adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Deux communications sont faites. La première est de préciser la nouvelle adresse des bureaux de la communauté désormais au 1, rue de Cutesson à Gazeran.

En second lieu, en rappelant que le Président de la CCPFY a fait connaître l'adhésion de Saint-Arnoult à la CCPFY. Gérard COMAS déclare que les délégués de cette commune au SMESSY y sont maintenus aux termes de l'article 6 des statuts. La cotisation de la CCPFY sera majorée de la somme jusque là prélevée à Saint-Arnoult-en-Yvelines au titre de sa propre cotisation.

Gérard COMAS précise que le budget 2007 ne peut prendre en considération le compte report de résultats puisque le SMESSY n'a pas encore reçu le compte de gestion.

L'adoption du budget primitif peut paraître prématurée à ceux qui souhaiteraient y inscrire dès aujourd'hui l'excédent 2006.

Pierre-Yves KOPPE demande de quel document on parle.

Il lui est répondu que le document présenté n'a pas été établi selon la bonne forme.

Roland BONNET indique que la recette n'a pas bougé et qu'en attendant l'intégration du résultat de 2006 il a été nécessaire de retirer 30.000 € répartis sur les trois chapitres de dépenses de fonctionnement.

Ainsi les recettes de fonctionnement demeurent à hauteur de 66.000 € comme indiquées lors du DOB, hors reprise du résultat qui sera de 40.176 €.

Concernant l'investissement aucun changement ne figure dans le document.

Gérard COMAS ajoute que la délibération proposée est rédigée correctement et que c'est sur elle que s'exercera le vote.

Le Président met aux voix ce budget en procédant à un vote par chapitre
La délibération est adoptée à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,

Vu les statuts du Syndicat,

LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget 2007 du SMESSY tel que présenté en annexe,

ADOPTE les crédits prévus pour chacun des chapitres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	13 200 €	Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	66 000 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 800 €			
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	16 000 €			
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	30 000 €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		66 000 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		66 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	136 673 €	Chapitre 13	Subventions d'investissement	94 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 000 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	14 673 €
			Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	30 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		138 673 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		138 673 €

DIT que la spécialisation des crédits est effectuée par chapitre

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour mettre en œuvre cette délibération et les actes qui en découleraient

La séance est close à 20 H 30

Secrétaire de Séance,

Roland BONNET

